

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 avril 2015 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Etaients présents :

Membres élus :

Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Maguy FOULTIER, Patrice FRANÇON, Dominique COLOMB, Adjoints ; M.-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Dominique ASTIER-COURBON, Alain MONDON, Louis BESSON, Stéphanie DEFOUR, Thierry DESOLME, Philippe DUTEL, Camille FANGET, Jean FOURNEL, Chrystelle GASSMANN, Pauline JOUSSERAND-TOURON, André MOLLE, Maryline MOUNIER, Bernard ROUCHON, Jean-Jacques SAMUEL, Arlette VIOZAT, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SOUVIGNET, M. SAHUC

Absents excusés avec pouvoir

Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Maguy FOULTIER.

Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Odile PRADIER.

Carole CLUZEL qui avait donné pouvoir à Arlette VIOZAT.

Absents excusés

Néant

Absents

Néant

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

En ouverture de la séance, M. le Maire salue la présence de M. Daniel TONSON qui vient d'être élu conseiller départemental du canton d'Aurec-sur-Loire. C'est la première fois qu'un élu Saint-Justaire siège à l'assemblée départementale se réjouit M. le Maire.

M. le Maire aborde ensuite le 1^{er} point à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2015

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 mars 2015.

2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise par arrêté depuis la dernière assemblée en date du 5 mars 2015.

3 - AFFAIRES FINANCIÈRES

M. le Maire introduit son propos en présentant les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2015. En termes d'investissement, l'accent sera mis sur le désendettement de la commune afin de digérer les gros investissements des années précédentes (aménagement des villages de la Chamarèche et du Fau, optimisation de l'éclairage public, constructions de la maison de la chasse, du

club house de tennis, de la buvette du gymnase, de la caserne des pompiers et de l'école élémentaire). Malgré une pause, le nouveau budget d'investissement s'élèvera tout de même à 2 300 000 € de dépenses (entretien des bâtiments, programme de voirie, extension du cimetière).

M. le Maire explique ensuite que les investissements seront autofinancés en limitant le recours à l'emprunt. Cependant, l'emprunt d'équilibre qui est inscrit au budget permet de rembourser la ligne de trésorerie en fin d'exercice. Ainsi, la commune se désendettera à hauteur de 330 000 € en 2015.

M. le Maire rappelle ensuite la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment pour les charges à caractère général et les charges de personnel.

M. le Maire annonce que la commune aura l'obligation de prendre en compte le déficit du budget annexe du lotissement communal du Champ du Breuil.

M. le Maire informe que le budget 2015 comme celui des années suivantes sera impacté par les baisses des dotations de l'Etat (- 64 000 € de DGF en 2015, - 193 000 € en 2017). Pour compenser ces pertes de recettes, un travail sera confié à la commission municipale des impôts en ce qui concerne le contrôle du classement de toutes les habitations de la commune. Cette mission permettra de vérifier l'état de certaines habitations et surtout de réajuster les bases d'imposition. M. le Maire rappelle que le produit des trois taxes (habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie) constitue la principale source de recettes de la collectivité et annonce qu'il sera proposé à l'assemblée une augmentation des taux pour l'année 2015, ceux-ci n'ayant pas évolué depuis 2002. Cette hausse permettra le maintien de la qualité des services municipaux à la population et l'application de tarifs réduits au restaurant scolaire par exemple. M. le Maire explique également que la commune ne gagne plus de population et de ce fait, l'assiette d'imposition n'évolue pas. M. le Maire argumente aussi sur le fait que les taux appliqués sur la commune sont inférieurs à la moyenne départementale et à ceux de certaines communes voisines. Toutefois, cette hausse devrait être la seule sur la durée du mandat. Par ailleurs, il a été constaté sur le territoire communal, notamment suite à la campagne de recensement de janvier 2015, un grand nombre de logements vacants (180). Afin de palier à ce phénomène, une taxe sur les logements vacants pourrait être instaurée.

Concernant les pistes d'économie envisagées, M. le Maire informe qu'une étude est en cours pour l'extinction de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs.

Il donne ensuite la parole à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui tient à remercier les membres de la commission des finances ainsi que le personnel administratif qui ont contribué à la préparation du budget. Elle rajoute que la présentation et le diaporama servant de support est le résultat d'un travail de l'ombre, de rigueur, de réflexion et d'exécution réalisé au quotidien par les agents des services administratifs. Mme SOUBEYRAN procède ensuite à la présentation synthétique des budgets par chapitre, en précisant seulement les grandes lignes, étant donné que chaque article du budget a été étudié ligne à ligne par la commission des finances.

- Budget Communal 2015

o Vote du Budget Primitif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	956 500.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 252 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	18 500.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	700 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	136 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	425 500.00 €
Chapitre 66	Charges financières	241 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	22 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 753 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	110 421.70 €
Chapitre 013	Atténuation de Charges	34 078.30 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	226 200.00 €
Chapitre 70	Produits de services	219 100.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 178 400.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	935 600.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	47 600.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 600.00 €
Total des recettes de fonctionnement		3 753 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	311 512.70 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	587.30 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	226 200.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	23 000.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	626 800.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	25 600.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	145 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	536 300.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	416 000.00 €
Total des dépenses d'investissement		2 311 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	700 000.00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	8 400.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	136 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	23 000.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	956 957.24 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	173 842.76 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	290 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	22 800.00 €
Total des recettes d'investissement		2 311 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite le détail par opérations de la section d'investissement.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 101	Eclairage public	50 000.00 €
Opération 144	Réhabilitation salle polyvalente	1 000.00 €
Opération 164	Mise aux normes chaufferies	9 000.00 €
Opération 166	Aménagement Centre de Secours	95 000.00 €
Opération 167	Réhabilitation Gymnase 1	137 200.00 €
Opération 168	Extension du cimetière	284 500.00 €
Opération 173	Extension de groupe scolaire	130 000.00 €
Opération 176	Aménagement bâtiments communaux	15 000.00 €
Opération 184	Construction Maison de la Chasse	6 000.00 €
Opération 186	Mise aux normes feux tricolores	5 100.00 €
Opération 189	Réfection des courts de tennis	8 000.00 €
Opération 190	Réfection du restaurant scolaire	16 500.00 €

Opération 200	Equipement services techniques	100 000.00 €	
Opération 222	Programme de voirie 2014	3 500.00 €	
Opération 223	Programme de voirie 2015	200 000.00 €	53 000.00 €
Opération 300	Equipement services administratifs	10 800.00 €	
Opération 400	Equipements sportifs	11 000.00 €	
Opération 450	Equipement école saint-just	7 200.00 €	
Opération 455	Equipement informatique écoles	0.00 €	2 706.50 €
Opération 500	Equipement école de Malmont	1 500.00 €	
Opération 550	Equipement restaurant scolaire	11 000.00 €	
Opération 650	Equipement service animation	2 000.00 €	

M. le Maire remercie Madame SOUBEYRAN pour la présentation synthétique du budget communal.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 de la Commune.

○ Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle, comme il l'a indiqué en préambule, que la commission propose une augmentation des taux d'imposition locaux avec un produit attendu de + 70 000,00 € et avec un plus gros effort sur le foncier bâti. A savoir, de 12,81 % à 13,09 % pour la taxe d'habitation, de 16,00 % à 17,50 % pour la taxe foncière sur le bâti, et 82,31 % à 84,11 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Il rappelle également les bases de ces trois taxes : 4 237 000,00 € pour la taxe d'habitation, 3 808 000,00 € pour le foncier bâti, et 54 900,00 € pour le foncier non bâti.

M. le Maire indique qu'ainsi, le produit fiscal attendu s'élève à 1 267 199,00 €, contre 1 197 228,00 € en 2014. Il regrette toutefois que cette augmentation de la fiscalité serve uniquement à combler la baisse des dotations de l'Etat ainsi que la prise en charge du déficit du budget annexe du lotissement Champs du Breuil.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la révision des taux d'imposition pour l'année 2015.

○ Vote des subventions aux associations

M. le Maire indique que la commission vie associative et sportive présidée par Mme Maguy FOULTIER a décidé de ne pas augmenter la valeur du point pour l'année 2015. M. le Maire argumente que le montant des subventions est déjà élevé sur la commune et qu'au même titre qu'il est demandé à chacun de faire des efforts financiers, l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions reste stable (160 000,00 € en 2015 contre 160 857,88 € en 2014). M. le Maire rappelle aussi que l'invitation de la commune est vivement souhaitée à toutes les manifestations organisées par les associations, notamment les assemblées générales, du fait du soutien financier apporté par la collectivité aux associations. M. le Maire déplore que le club de foot de l'Olympique de Saint-Just-Malmont n'ait pas convié la municipalité à sa dernière assemblée générale. Si cette situation se reproduisait, le premier magistrat informe l'assemblée que les subventions pourraient être supprimées pour ces associations.

M. le Maire rappelle également que depuis quelques années, une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € était allouée à une association organisant une grosse manifestation. Il propose ainsi d'allouer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € pour le financement du grand feu d'artifice de la Fête d'été organisée le samedi 6 juin 2015.

Il laisse ensuite la parole à Mme FOULTIER qui va expliquer les méthodes de calcul équitables et impartiales des subventions municipales.

Mme FOULTIER rappelle que les subventions versées aux associations sportives ont été calculées par point en prenant en compte les effectifs adultes et enfants, les niveaux de compétition et la formation. La valeur du point pour l'année 2015 est de 3,45 €, soit égal à 2014. La somme des subventions allouées aux associations sportives s'élève ainsi à 19 433,85 € (20 598,26 € en 2014). Les montants des autres subventions ont été reconduites à l'identique sauf celles résultant d'un mode de calcul différent (ASJAC selon la masse salariale, OGEC et coopératives scolaires selon le nombre d'élèves et le coût par élève). Mme FOULTIER rajoute que deux nouvelles associations bénéficient d'une subvention en 2015 : Timothé Petit Cœur à qui la commission a décidé d'allouer 400 €. L'adjointe précise que cette association a offert à la commune un défibrillateur qui a été installé au G2 ; Western Troupe 43 qui s'est désolidarisé de l'association Familles Rurales à qui la commission décide d'allouer 150,00 €. Mme FOULTIER informe que cette troupe propose des animations gratuites, notamment au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2015.

- Vote de la participation O.G.E.C.

Comme évoqué dans le précédent point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle que suite au contrat entre Monsieur le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'Ecole Privée Don Bosco, il est prévu que la commune de Saint Just-Malmont assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée Don Bosco des classes primaires et maternelles de cet établissement.

Monsieur le Maire précise que 169 élèves sont scolarisés cette année à l'Ecole Privée «Don Bosco». Monsieur le Maire donne lecture de l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Just-Malmont (primaire et maternelle) pour l'année 2014. Il ressort que le coût d'un élève est de 561,70 euros soit 164 578,10 € divisés par 293.

M. le Maire **PROPOSE** de fixer à la somme de 94 809,00 euros pour l'année 2015, l'aide apportée par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Don Bosco sous contrat d'association, soit 561,00 euros par élève pour 169 élèves ;

PROPOSE que cette participation soit versée en 3 fois aux échéances suivantes :
20 juillet, 20 septembre et 20 décembre 2015.

PROPOSE de signer avec Madame la Présidente de l'OGEC la convention fixant la participation communale pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la participation à l'O.G.E.C. pour l'année 2015.

- Vote de la subvention pour les classes nature, neige et découverte

Madame Christine BONNEFOY informe le Conseil Municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux classes verte, nature, découverte, mer et neige organisées par les écoles de la commune.

Elle précise que cette subvention permet d'atténuer le prix du séjour et de rendre celui-ci accessible à toutes les familles.

Mme BONNEFOY expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour l'école publique et à l'O.G.E.C. pour l'école privée, sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements

scolaires s'engagent à fournir, à titre de justificatif pour le règlement, un état de la liste des élèves participant, ainsi que la durée du séjour.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire l'aide attribuée à l'organisation dans les écoles publiques et privées de classes verte, nature, découverte, mer et neige dans le cadre de l'année scolaire 2013-2014 ; et de fixer à 6 € par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves.

- Vote subvention C.A.T.E. à l'O.G.E.C.

Madame BONNEFOY rappelle que la commune alloue aux écoles publiques communales une subvention de 8,80 € par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant).

Madame BONNEFOY propose D'ALLOUER une aide de 1 487,20 € (169 élèves x 8,80 €) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée Don Bosco pour l'année 2015 et PRÉCISE que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la subvention C.A.T.E à l'O.G.E.C. pour l'année 2015.

- Chèques cadeaux récompense à Damani Dembélé

Monsieur le Maire expose que Damani Dembélé, 11 ans, domicilié à Saint Just-Malmont, rue Traversière, et issu d'une famille très investie dans la vie associative locale, a remporté à Chelles (Seine et Marne) la finale internationale du Baby Battle Pro Tour, l'équivalent du championnat du monde de Breakdance.

Monsieur le Maire précise que Damani avait auparavant été vainqueur de la sélection Rhône Alpes l'automne dernier et de la finale nationale le 21 février 2015.

Monsieur le Maire propose qu'afin de récompenser Damani Dembélé de ses titres qui font rayonner la commune de Saint Just-Malmont, il lui soit attribué des chèques cadeaux d'une valeur de 150,00 € au magasin Intersport à Monistrol-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition formulée par Monsieur le Maire.

- Budget Assainissement 2015

M. le Maire évoque en préambule les bons résultats du budget d'assainissement qui se confirment d'année en année. Des provisions avoisinant les 100 000,00 € permettent la prévision de travaux futurs.

- Vote du Budget Primitif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	124 600.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	19 100.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	90 100.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	145 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500.00 €
Chapitre 66	Charges financières	75 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 200.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 458 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	25 152.63 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	15 100.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 70	Vente produits fabriqués, prestations services	357 647.37 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100.00 €

Total des recettes de fonctionnement 458 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 700.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	100 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	156 300.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €

Total des dépenses d'investissement 517 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement :

Chapitre 001	Solde exécution section investissement reporté	48 527.21 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	90 100.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	145 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	100 000.00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	30 695.79 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	102 677.00 €

Total des recettes d'investissement 517 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite le détail par opérations de la section d'investissement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 103 Station épuration Roche Moulin	40 000.00 €	
Opération 112 Assainissement Bruchères	10 000.00 €	
Opération 113 Réserve (programme assainissement)	106 300.00 €	593.39 €
Opération 114 Mise à niveau des stations	100 000.00 €	30 102.40 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 de l'Assainissement.

- Budget Lotissement 2015
 - o Vote du Budget Primitif

En préambule, M. SOUVIGNET rappelle que ce budget est élaboré suivant le principe de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire que le budget s'éteint lorsque les derniers terrains sont vendus. Cela se traduit par les opérations suivantes.

Dans un premier temps, l'encourt de terrains aménagés de l'exercice précédent est annulé auquel s'ajoutent les éventuels travaux qui vont constituer le stock final. Les recettes correspondantes aux ventes de terrains sont ensuite prévues avant que ne soient constaté le destockage de terrain.

Pour le budget 2015, le stock initial de l'exercice précédent est annulé pour 795 479,90 €. Cette somme se retrouve à l'article 71355 du fonctionnement dépenses et à l'article 3555 de l'investissement recettes. Ensuite, 5 000,00 € sont constatés à l'article 6045 pour faire face à des dépenses inhérentes (frais de maîtrise d'œuvre, ...). Le stock final de 800 479,90 € se retrouve en fonctionnement recettes à l'article 71355 et à l'article 3555 pour 800 479,90 €. Ensuite, l'article 7015 correspondant à des cessions pour 693 818,45 € et le déstockage de terrains à hauteur du prix de revient du terrain se retrouve à l'article 71355 (fonctionnement dépenses) et à l'article 3555 (investissement recettes) pour la somme de 800 479,90 €.

M. SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 595 959.80 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 600 959.80 €

M. SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	106 661.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	800 479.90 €
Chapitre 70	Produits services, domaines, ventes	693 818.45 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 600 959.80 €

M. SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 001	Solde section investissement reporté	795 479.90 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	800 479.90 €
	Total des dépenses d'investissement	1 595 959.80 €

M. SOUVIGNET présente les recettes d'investissement :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 595 959.80 €
	Total des recettes d'investissement	1 595 959.80 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 du Lotissement.

4 - ADHESION COMMUNE D'ARAULES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE DES CARNIVORES ERRANTS

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 31 mars 2015, le Président du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Araules au SICCDE.

Monsieur le Maire précise que le bureau du comité syndical du 28 mars 2015 du SICCDE a accepté cette candidature et invite les communes adhérentes à se prononcer.

C'est pourquoi, il est demandé,

D'APPROUVER l'adhésion au syndicat intercommunal de capture des carnivores errants de la commune d'Araules,

DE DONNER POUVOIR à M. le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Président du SICCDE en mairie de Saint-Jeures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la présente délibération.

5 - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE POUR LES ERP

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la loi du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public, il convient que la commune réalise un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Monsieur le Maire expose qu'afin de réaliser celui-ci, un groupement de commandes entre les communes de Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Victor-Malescours, La-Seauve-Sur-Semène et la Communauté de Communes Loire Semène pourrait être constitué en vue de préparer la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour les établissements recevant du public et installations ouvertes au public du territoire Loire-Semène.

Chaque collectivité passerait son marché individuellement et la Communauté de Communes «Loire Semène» serait désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un représentant titulaire de la commission d'appel d'offres de la collectivité représentera la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

C'est pourquoi, il est demandé,

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande à intervenir avec la Communauté de Communes «Loire-Semène» et les communes de Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Victor-Malescours et la Seauve-Sur-Semène pour la réalisation d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour les ERP,

DE DONNER POUVOIR à Madame PRADIER, 1^{er} adjoint, de signer la convention constitutive de groupement de commande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la présente délibération.

6 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2014 DU SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE

Monsieur Patrice FRANÇON, délégué au syndicat, présente le rapport d'activité. Il informe que toutes les communes adhérentes ont obligation de le présenter en séance du Conseil Municipal mais aussi de le mettre à disposition de la population en mairie en libre consultation. M. FRANÇON rappelle que 9 communes adhèrent au syndicat qui depuis quelques années a confié la gestion du personnel et de la facturation au syndicat des eaux Loire-Lignon. La population desservie est estimée à 15 000 habitants représentant 7 334 abonnés. Les deux ressources principales sont l'eau du Lignon qui est pompée au Chambon-Feugerolles et l'eau de la Loire. 848 164 m³ ont été achetés à la ville de Saint-Etienne sur la conduite forcée du Lignon en 2014 et exceptionnellement 75 300 m³ au SYMPAE (pompage dans la Loire) suite aux travaux effectués sur la conduite du Lignon. Soit un total de 923 464 m³. Un gros volume de perte est également constaté dans cet approvisionnement. Pour le syndicat, le rendement s'élève à 80%, signe que le réseau est en assez bon état. Sur l'ensemble des contrôles effectués sur la qualité de l'eau, un seul problème a été constaté sur la commune de Jonzieux où un quartier a été signalé douteux. Suite à cela, la station de Lerbret a été nettoyée et tout est redevenu normal. Sur l'année 2014, 343 426,00 € ont été investis en travaux. Pour la commune de Saint-Just-Malmont, cela a concerné des travaux sur les réseaux rues Nationale, Pasteur, du 8 mai et des AFN. M. FRANÇON explique qu'à chaque fois qu'une collectivité envisage la réfection de

chaussée, elle contacte le syndicat pour vérifier et si besoin restaurer ou remplacer les réseaux. Le grand projet de l'année 2015 consistera à rénover et agrandir la station de Lerbret. Il termine en soulignant le bon fonctionnement du syndicat qui propose une eau de qualité à un prix relativement correct mais dont l'avenir est incertain en raison de l'évolution de la législation et du transfert de compétences aux Communautés de Communes.

M. le Maire remercie M. FRANÇON et tient à préciser qu'un mois d'acquisition d'eau auprès du SYMPAE a coûté un an de consommation, d'où l'inconvénient de ne dépendre que d'une seule ressource. De ce fait, la remise en eau et en exploitation du barrage des Plats proposera une nouvelle alternative à l'alimentation en eau de la commune.

M. le Maire rajoute que dans l'éventualité d'un transfert de compétence eau potable et assainissement des communes au Communautés de Communes, il sera difficile de se passer des syndicats qui restent spécialisés, comme le SES ou le SICTOM par exemple.

7 - RENOUELEMENT CONTRAT EMPLOI AVENIR KEVIN MIRANDON

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 avril 2013, le Conseil Municipal avait approuvé la création de deux contrats emplois avenir au sein du service technique de la Commune de SAINT-JUST-MALMONT et le recrutement de Messieurs MIRANDON Kévin et SABOT Florian à compter du 2 mai 2013 pour une durée d'un an sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Les conventions emplois avenir établies le 12 avril 2013 entre l'Etat, la collectivité et Messieurs MIRANDON Kévin et SABOT Florian ont été signées pour une durée de trois ans, soit du 2 mai 2013 au 1^{er} mai 2016.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté de rompre d'un commun accord le contrat emploi avenir de Monsieur SABOT Florian à compter du 1^{er} novembre 2014.

C'est pourquoi, il est proposé

D'APPROUVER la prolongation du contrat emploi avenir de Monsieur MIRANDON Kévin pour une durée d'un an, soit du 2 mai 2015 au 1^{er} mai 2016, sur la base de 35 heures hebdomadaires au vu de la convention emploi avenir établie le 12 avril 2013,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer le contrat emploi avenir à durée déterminée de Monsieur MIRANDON Kévin sur la base précitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

8 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie Scolaire/Jeunesse

o Collèges

Mme BONNEFOY informe que le CISPD Loire-Semène a organisé les journées sécurité routière à destination des 318 élèves de 4^{ème} des collèges du territoire. Lors de ces journées, les jeunes recueillent le témoignage de parents venus raconter les accidents de leurs enfants, ils échangent également avec pompiers et gendarmes présents dans les ateliers.

○ Restaurant scolaire

Mme BONNEFOY informe que la fin de période a été assez riche en animations. Ce jour, une animation sur Pâques a été proposée aux enfants de maternelles au cours de laquelle le cuisinier et le personnel se sont déguisés dans une salle entièrement décorée par le chef Olivier LELEU. Le lendemain vendredi 10 avril, les élèves de cycle 3 de l'école de Malmont vont partager un petit déjeuner anglais en présence de M. LELEU et de Mme BONNEFOY. Enfin, le vendredi midi, deux pêcheurs Marcel MASSON et Pierre FOURNEYRON vont venir partager leur passion avec les enfants lors du repas et de l'animation sur le thème de la mer.

○ Permanences inscriptions 2015-2016

Mme BONNEFOY informe qu'une réflexion est actuellement menée avec M. Emmanuel SAHUC, les directeurs d'école et du centre de loisirs Pierre Royon afin de réaliser un dossier d'inscription commun pour les écoles, le restaurant scolaire et les TAP afin d'éviter aux parents de remplir plusieurs dossiers.

○ Ecole élémentaire publique

Mme BONNEFOY annonce que l'architecte M. MAGAUD est venu le 24 mars afin de constater les travaux de finition à effectuer. Ces derniers ont été programmés lors des prochaines vacances de printemps alors que les employés communaux vont réaliser un marquage au sol et aménager le talus.

- **Communication**

Mme COLOMB informe qu'un encart va paraître dans la revue Servir 2015 en soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

Le projet de nouveau logo de la commune est en cours de finalisation.

Mme COLOMB annonce qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de l'AMAP bio avec M. Jacques ROUCHON le 27 mars et à l'Assemblée Générale Flânerie des arts à Saint-Didier-en-Velay avec Mme PRADIER le 28 mars.

Mme COLOMB a également participé au concert de printemps de l'association MUSICA'LS le 28 mars à Aurec-sur-Loire en compagnie de Mme FOULTIER et de M. GIRODET et a assisté aux auditions de l'école de musique MUSICA'LS le 1^{er} avril pour le violon et le 4 avril pour le piano.

Mme COLOMB communique enfin le calendrier de la prochaine Trame dont la fourniture de la maquette sera donnée le mardi 12 mai au plus tard à l'imprimeur pour une livraison le 22 mai en mairie et une distribution entre le 26 et le 29 mai.

- **Personnel Communal**

M. FRANÇON informe que lors de sa dernière réunion du 25 mars 2015, la commission a étudié les avancements d'échelon pour le 2^{ème} semestre, la titularisation au 1^{er} avril de M. Thierry PROPRIOL aux services techniques qui donne satisfaction et a permis de réaliser des économies au niveau de la maintenance et de l'entretien des véhicules et matériels, les formations du personnel, le renouvellement du contrat avenir de M. Kevin MIRANDON et les prévisions de dépenses.

M. FRANÇON annonce qu'il va travailler avec M. Franck JOURDAT sur la mise à jour du document unique afin d'y intégrer les fiches de postes des agents leurs aménagements.

- **Animation/Culture**

Mme PRADIER rappelle que le 6 mars dernier, la commune a accueilli la réunion d'arrondissement de 86 anciens pompiers venus de 21 communes. Cette journée très agréable a été organisée par l'amicale des anciens pompiers et a montré leur dynamisme.

Elle rappelle également que le groupe de danse folklorique Tradition s'est produit le 14 mars en la salle polyvalente pendant plus de 2h30 de spectacle. 40 danseurs, des costumes de plusieurs pays, des sketches gaga, 5 chanteurs et musiciens ... mais seulement 37 spectateurs sur une population de 4 000 habitants. Madame PRADIER se dit très déçue du manque d'investissement de la population par rapport aux spectacles de qualité proposés qui demandent en amont beaucoup de travail de préparation et d'installation. Il est donc dommage de mobiliser le personnel communal pour un si piètre succès.

Mme PRADIER informe enfin qu'une exposition de peintures vient d'être installée salle du Conseil Municipal. Violaine Colomb Zupitzer, jeune artiste, est la fille de Dominique Colomb.

- Affaires Sociales

Mme PRADIER informe que la commission prépare le Repas des Séniors qui aura lieu lundi 13 avril avec la participation de 208 convives, et précise que l'animation sera assurée par Georges CUBIZOLLES.

- Urbanisme

M. TONSON informe que la commission se réunira finalement le mercredi 15 avril en raison d'une réunion pour le SCOT à Bas-en-Basset le jeudi 16 avril.

Il informe également que suite à l'appel d'offre lancé pour la révision du PLU de la commune, 4 sociétés ont été consultées et 2 ont répondu. Le cabinet BEMO de Brives-Charensac a été retenu avec l'offre la plus intéressante à 7 150,00 € HT. Une réunion de démarrage va être organisée entre la collectivité et le cabinet BEMO pour fixer les objectifs du futur PLU.

- Vie Associative/Sports

Mme FOULTIER informe que la consultation pour le remplacement du revêtement de sol du gymnase n°1 sera publiée mi-avril. Les travaux seront prévus entre le 29 juin et le 14 août de façon à ne pas pénaliser les associations utilisatrices. Le bar et la salle d'accueil vont également être rénovés.

Mme FOULTIER rappelle que comme chaque année, le rallye des voitures anciennes organisé par la SPAA arrivera sur la commune le dimanche 19 avril en fin d'après-midi sur la place de l'église. Une affiche a été préparée et sera déposée chez les commerçants.

Mme FOULTIER rappelle également que la foire annuelle se tiendra samedi 25 avril dans le bourg.

Enfin, Mme FOULTIER annonce le lancement d'une opération propreté le samedi 25 avril matin. Le rassemblement est prévu à 8h30 au parking des Grangers, la municipalité fournira gants et sacs poubelle aux personnes volontaires pour procéder au nettoyage des entrées de la commune. Cette opération est organisée en collaboration avec les villes de Saint-Didier-en-Velay, Saint-Victor-Malescours, Saint-Romain-Lachalm et le SICTOM Velay-Pilat qui va laisser une benne à disposition pour les déchets.

- Travaux

M. Jacques ROUCHON informe que les travaux de terrassement ont démarré au cimetière de Saint-Just dans le cadre de l'extension.

M. ROUCHON annonce que de nombreux chantiers en régie sont programmés pour l'année 2015 (abris containers, parking à Riopaille, ...).

Il informe également que les travaux de tonte des espaces verts et terrains de foot ont débuté.

M. ROUCHON indique qu'au mois de mars, des réseaux d'égouts ont cassé sans raison apparente. Cela a nécessité des réparations parfois dans des secteurs pas très accessibles comme au Sarret.

M. ROUCHON rappelle qu'une consultation pour l'achat d'un petit camion a été lancée et que prochainement sera publiée une consultation pour le fauchage des routes sachant que la commune va en réaliser une partie, un refroidisseur ayant été acheté pour équiper l'épareuse.

- Enquête Publique

M. GIRODET rappelle que lors d'une précédente réunion, l'assemblée avait délibéré pour ouvrir la procédure d'enquête publique concernant la cession de 3 terrains publics à Bruchères, aux Petites Fraches et à la Garnasse. Après s'être rendu sur place avec Mrs TONSON et ROUCHON, M. le Maire a rencontré M. VIALON, chef d'entreprise, qui a un projet d'agrandissement de 500 m² sur la zone industrielle de la Garnasse. Le chemin communal n'étant pas utilisable dans le projet d'extension, il n'est plus utile que ce dossier soit soumis à enquête publique.

- Communauté de Communes Loire-Semène

M. GIRODET revient sur les baisses de dotation de l'Etat qui vont impacter la Communauté de Communes à hauteur de 200 000,00 € par an. Il informe toutefois que cela ne va pas empêcher l'autofinancement des investissements pour l'année 2015 (réfection de la vidéo-protection, rénovation de l'ancienne chapelle de Saint-Ferreol en bibliothèque, création d'un espace co-working à Aurec, réhabilitation de la maison des associations de Saint-Victor-Malescours, programme de voirie sur les routes intercommunales, ...). M. GIRODET informe également que des démarches ont été entreprises auprès de la région dans le cadre d'une contractualisation pour obtenir des aides sur un projet de maillage culturel du territoire (rénovation du bâtiment du cercle, mise en valeur des halles de Saint-Didier-en-Velay, construction d'un théâtre en extérieur type arène à la Seauve-sur-Semène). M. GIRODET déplore le manque d'une salle avec une belle acoustique sur le territoire pour mettre encore plus en valeur le travail des acteurs locaux comme MUSICA'LS. La salle du cercle pourrait devenir ce lieu. L'objectif à termes serait de proposer une saison culturelle de qualité sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Au sujet du bâtiment du cercle, M. GIRODET rappelle qu'une étude de faisabilité avait été confiée au cabinet 2BR. Il en ressort quelques plans et esquisses et un chiffrage avoisinant 1 million d'euros. La structure du bâtiment est solide et peut être exploitée pour une salle de spectacle. Le rapport de l'étude sera présenté à l'ensemble des élus en réunion d'équipe qui devront se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Un accord de principe a également été trouvé avec la paroisse à qui appartient le bâtiment pour la cession de celui-ci à la commune de Saint-Just-Malmont.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que suite au mariage de Mme Carole CLUZEL, conseillère municipale, il convient désormais de modifier le tableau des conseillers municipaux et de faire apparaître son nom d'épouse GRAIL sur les documents. Désormais, elle apparaîtra sous le nom Carole GRAIL.

Après avoir remercié la presse et le public présent, M. le Maire laisse la parole à M. André MOLLE qui invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié pour célébrer la naissance de son petit-fils Mathéo.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H10.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Marguerite FOULTIER		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Dominique COLOMB		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Philippe DUTEL		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			